

Accord Santé / Prévoyance

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. » Jean Jaurès

La négociation sur la Mutuelle / Prévoyance s'est achevée ce mercredi. Depuis plusieurs semaines, vous avez reçu de très nombreuses communications anxiogènes, et plus particulièrement ces derniers jours.

La fin de la négociation approchant, ces communications ont joué sur des inquiétudes parfois légitimes et sur des peurs trop souvent infondées, technique bien connue pour « faire monter la sauce » et vous inciter à signer une pétition biaisée et déconnectée de la réalité des faits, des négociations menées et de l'accord proposé à la signature.

A la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, depuis toujours, nous faisons un choix différent : vous informer avec la plus grande neutralité possible pour que vous puissiez vous faire un avis objectif, en toute connaissance de cause et en toute responsabilité.

Rétablissons la réalité des faits en s'éloignant des fantasmes et de la propagande !

OUI, la négociation s'est ouverte dans un contexte budgétaire extrêmement compliqué (déficit du régime de prévoyance et déficit à venir sur la mutuelle).

OUI, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a refusé la fatalité de la situation et a négocié sans concessions pour permettre de maintenir un régime de grande qualité.

OUI, les cotisations vont évoluer : à la baisse pour certains, et les augmentations seront modérées voire symboliques pour les autres

OUI, l'employeur va faire des efforts financiers avec un **abondement supplémentaire de 10 M€ / an.**

OUI, Les agents publics (après publication du décret) et les salariés de **droits privés (CDD et CDI) en bénéficieront.**

OUI, la participation de l'employeur est maintenue à l'identique pour la santé (75% employeur / 25% salarié) et la prévoyance (70% employeur / 30% salarié)

OUI, la grille de **garantie des remboursements santé évolue mais de manière très modérée et dans peu de domaines.** La preuve :

HOSPITALISATION / CHIRURGIE / PSYCHIATRIE / MATERNITÉ :

1 seul changement ; La chambre particulière qui restera à un niveau élevé (120 € environ sur la base actuelle), bien au-dessus des tarifs constatés en moyenne qui sont plutôt autour de 80 €.

ACTES MÉDICAUX : ZERO changement.

DENTAIRE :

- **ZERO changement** sur soins et prothèses,
- **ZERO changement** sur orthodontie.
- **1 seul changement** sur implantologie, on passe de 3 implants (seulement 190/55000 agents en 2019) pris en charge par an à 2 implants au même taux qu'aujourd'hui.



Accord Santé / Prévoyance

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. » Jean Jaurès

- AIDES AUDITIVES : ZERO changement.**
- OPTIQUE : ZERO changement, si les actes sont réalisés dans le réseau du mutualiste les remboursements restent les mêmes pour tous les frais.** La baisse ne s'appliquera que si les soins sont réalisés en dehors du réseau.
- CURE THERMALE : Changement, remboursement à hauteur de 15% au lieu de 20% et uniquement les cures prises en charge par la sécurité sociale** (en 2019 seulement 2 cures non prises en charge par la sécu ont été remboursées).
- DIVERS : 1 seul changement, la prime naissance / accueil de l'enfant est maintenue avec une baisse.** (1215 bénéficiaires en 2019)

OUI, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi affirme que, même avec ces ajustements, les agents de Pôle Emploi garderont une mutuelle santé de très grande qualité, avec une participation de l'employeur conséquente et un montant de cotisation raisonnable.

Posez la question autour de vous sur ce que paient vos proches, sur le pourcentage que prend en charge leur employeur et comparez la grille des prestations, vous serez surpris ! Préférez vous la mutuelle fonction publique à venir ?

Comme le disait KANT : « le contraire de la vérité est la fausseté : quand elle est tenue pour vérité, elle se nomme erreur » !

OUI, les changements sur la prévoyance sont conséquents mais le niveau des garanties reste bien supérieur à ce qui existe sur le marché.

NON, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi ne vous demandera pas de signer et surtout de faire signer une pétition autour de vous, à des agents de Pôle Emploi ou NON. En effet, des personnes extérieures à Pôle Emploi sont signataires.... Pourquoi se gêner après-tout !

NON, nous ne cautionnerons pas une politique du « demain, on rase gratis » qui conduirait rapidement notre régime complémentaire santé / prévoyance à sa perte et à sa disparition.

La sauvegarde de la protection sociale à Pôle Emploi, n'en doutez pas, c'est ce qui a présidé à la conduite de nos positions et de nos interventions durant toute la négociation.

